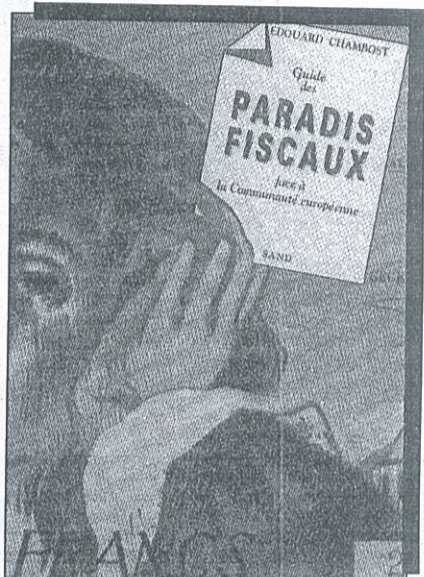


LIVRES

Les paradis fiscaux face à l'Europe

«Ils sont bien sympathiques, les paradis fiscaux, et s'ils n'existaient pas... il faudrait les inventer.» Avocat français établi en Suisse, Edouard Chambost publie la cinquième édition de son désormais classique «Guide des paradis fiscaux» (1). Un ouvrage de référence, admirablement documenté et d'un humour souvent féroce envers les partisans de la «fiscalisation à outrance». Plus de 400 pages pour suivre l'évolution des paradis fiscaux qui résistent jusqu'ici à la double presse d'«une Amérique hyperpuissante et



d'une Europe maintenant officiellement et théoriquement unie».

Si la fraude fiscale est un délit – c'est même un crime aux Etats-Unis – l'évasion fiscale n'est condamnable ni légalement ni moralement. L'auteur se plaît d'ailleurs à citer la loi canadienne qui, unique au monde, reconnaît formellement depuis 1985 le droit le plus fondamental de tout contribuable: «Il est évident que le contribuable a le droit le plus strict d'organiser ses affaires de façon telle qu'il n'ait à acquitter que le minimum d'impôt prévu par la loi». Ce qui implique parfois le détour par un paradis fiscal...

En matière d'évasion fiscale, dit Edouard Chambost, il n'y a que du surmesure, aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Il dégage cependant certains critères de base pouvant guider le «voyageur fiscal». D'abord des considérations objectives: minimum d'existence du paradis fiscal, minimum de consensus politique et stabilité économique, possibilités de transports et de communications, etc. Puis des conseils plus personnalisés: prise en compte du changement de résidence, de pays, de climat, frais de transport, etc. A chacun d'établir ensuite... le coût de son paradis fiscal!

Si l'on excepte les refuges périphériques mais peu pratiques, Edouard Chambost constate qu'«il y a finalement peu de grands paradis fiscaux». En Europe: Andorre, Campione d'Italia (enclavée en Suisse), Monaco, l'Irlande. Tous «affectés» par l'intégration européenne, ils paraissent en mesure d'y résister. Hors de l'Europe, l'auteur cite les Bermudes, les Bahamas, les îles Cayman (600 km au sud de Miami et 300 km au nord-ouest de la Jamaïque), les îles Turks et Caicos (900 km au sud-est de Miami et 140 km de Haïti). Chacun de ces pays est analysé de manière exhaustive.

Pays de «moyenne imposition», la Suisse trouve aussi place dans ce livre. L'auteur se concentre sur le canton de Vaud, «le plus agréable et le plus avantageux sur le plan fiscal» et, contre le pessimisme ambiant, prévoit que le non à l'EEE du 6 décembre «va conforter la Suisse dans son rôle traditionnel de refuge bancaire et fiscal». Un refuge certes, mais pas un paradis...

Jean-Jacques Arnaud

¹ Guide des paradis fiscaux face à la Communauté européenne, Editions Sand, Paris, 440 pages.